



Attribution d'un vehicule

Par melodie

bonjour je ne comprends pas ce paragraphe dans la convention collective. mon employeur m'informe que j'ai droit a un véhicule et que mon brut sera diminuer de 300 euro sur 14 mois
voici le texte de la convention

l'avantage en résultant dont le montant est fixé par décision modifiera la structure de leurs appointements bruts mensuels.les nouveaux appointements bruts mensuels augmentes de cet avantage, ne peuvent être inférieurs aux anciens appointements bruts mensuels. Un avenant au contrat de travail sera établi.

je ne comprends pas " mensuels augmentés" puis " inferieurs aux anciens"

merci de votre aide

Par ESP

Bonjour

L'attribution d'un véhicule de fonction correspond à une augmentation de salaire, donc soumis aux cotisations sociales. Normalement Il apparait deux fois sur le bulletin de salaire, une fois en haut, pour calculer le total brut, une fois en bas, en retenue sur le salaire net (puisque salaire net = salaire versé+avantage en nature valorisé). Cela ne devrait pas impacter votre revenu de 300? !!!